



Cette brochure contient tous les rapports aux sujets d'écrits et d'oral dont la connaissance permet de mieux cerner la nature des épreuves correspondante.

Son contenu, hors la partie réglementaire, n'est donné qu'à titre indicatif.

© Ecole normale supérieure  
Lettres et Sciences humaines  
15, parvis René Descartes  
BP 7000  
69342 Lyon cedex 07

Téléphone 04 37 37 60 00  
Télécopie 04 37 37 60 60

## Série Lettres et arts - spécialité Lettres classiques

### Écrit

En raison de la modification de l'épreuve écrite de spécialité qui a conduit tous les candidats de l'option Lettres Classiques à composer dans chacune des deux langues anciennes, le jury a eu à corriger cette année 72 copies. Il est d'autant plus intéressant de constater que le niveau d'ensemble de l'épreuve de version latine est sensiblement meilleur qu'il ne l'était en 2008 et que la grande qualité de certaines copies a permis au jury d'utiliser tout l'éventail des notes : les candidats ont été notés entre 19,5/20 et 0,5/20 et 33 d'entre eux ont obtenu au moins 10/20, ce qui est un très bon résultat. La moyenne de l'épreuve (9,14/20) est en nette progression par rapport à celle du concours 2008 (8,54/20).

Le texte proposé était un extrait du chapitre consacré par Valère Maxime au prestige des grands hommes (Valère Maxime, 2, 10 — *de maiestate*, 2a et 2b). Le sens général et le plan du texte apparaissaient sans peine à qui le lisait en entier avec un peu d'attention avant de se lancer dans la traduction. L'auteur latin rapporte successivement deux anecdotes destinées à illustrer le prestige dont jouissait Scipion l'Africain : la première, qui est la moins développée, est consacrée aux effets de ce prestige sur l'ennemi, en l'occurrence le roi Antiochus ; la seconde (*Ad eundem Africanum ...*) raconte de façon savoureuse la visite chez le grand général de brigands venus lui rendre hommage : ce court récit est lui-même clairement construit pour peu qu'on prenne en compte les nombreuses marques de temporalité. Comme c'est souvent le cas chez Valère Maxime, les deux dernières phrases du passage soulignent la valeur exemplaire des deux anecdotes et justifient leur rapprochement.

Un latiniste se trouvait donc en terrain connu et la langue de Valère Maxime n'avait rien non plus qui pût le décontenancer. Il est d'autant plus étonnant que le jury ait eu plus d'une fois à déplorer ce qu'il est convenu d'appeler pudiquement des mélectures (à la l. 2, *donatum* a été ainsi confondu avec *donum* et *ultra* avec *ultra* — à la l. 5 *uidendum* a été pris pour une forme de *uiuo*) ainsi qu'un certain nombre d'erreurs morphologiques grossières : peut-on sérieusement prendre *eundem* pour le gérondif de *eo* (l. 4) ou *uenerati* et *osculati* (l. 13) pour des génitifs singuliers de sens passif accordé à *Scipionis* ? De telles fautes rendent le texte le plus clair impossible à construire : pourtant un peu d'attention et une analyse rigoureuse permettaient de résoudre les difficultés de construction qui pouvaient se présenter. Encore fallait-il connaître les règles de base de la syntaxe latine : comment expliquer, pour ne prendre que deux exemples, que certains candidats (comme nous l'avions déjà noté l'an dernier) continuent d'ignorer les règles d'emploi de *-que* au point de construire *militibus* avec *regiis* ou avec *donatum* (l. 1-2), ou qu'ils donnent encore un sens d'obligation à l'adjectif verbal substitué du gérondif + cod comme dans *in his repellendis* (l. 7) ?

Faut-il enfin rappeler encore une fois que la version latine est (aussi) un exercice de français ? Le jury a pourtant noté dans certaines copies des erreurs de mode (« il ordonna que ceux-ci entrèrent » *sic*), des phrases mal construites ou dont le sens se perdait progressivement et beaucoup trop de fautes d'orthographe grammaticale : on peut attendre de candidats au concours qu'ils sachent faire la différence entre le passé simple et l'imparfait du subjonctif.

Voici maintenant, pour compléter ce propos général, quelques remarques faites au fil du texte.

La première phrase a très souvent été mal comprise malgré les notes dont elle faisait l'objet : il fallait évidemment faire de *filium* le C.O.D. de *exceptit* et de *remisit* (qui étaient liés par *-que*) et ne pas oublier que les participes *interceptum* et *donatum*, qui portent sur *filium*, marquent l'antériorité, le premier par rapport à *exceptit*, le second par rapport à *remisit*. L'ignorance de la construction de *dono* (*dono aliquem aliqua re* : « gratifier quelqu'un de quelque chose »), pourtant clairement signalée dans le dictionnaire, a par ailleurs conduit à des traductions qui allaient contre toute logique et maltrahaient le simple bon sens. La concessive sur laquelle se terminait la phrase ne comportait aucune difficulté à partir du moment où l'on avait compris que le sujet de *pellebatur* était toujours Antiochus : la construction de *pello* avec un ablatif de lieu (*ici finibus*) au sens de « chasser quelqu'un d'un endroit » est en effet donnée par le Gaffiot.

Dans la courte phrase suivante la répétition de *et* (*et rex et lacessitus*) interdisait évidemment de faire de *rex* le sujet de *maluit* : *rex* et *lacessitus* sont mis en apposition au sujet (qui est toujours Antiochus) et il n'était pas inutile de souligner leur valeur concessive. Les choses se compliquaient bien entendu si l'on voyait des passifs dans *uenerari* et *ulcisci* ...

La phrase qui introduit la seconde anecdote demandait une analyse : si l'on fait de *ad eundem Africanum* le complément de *confluxerunt*, ce qui n'est pas *a priori* absurde, on ne peut plus construire *uidendum*. Il faut donc comprendre *ad eundem Africanum uidendum*, tournure finale qui se répète à la phrase suivante (*ad uim faciendam*). L'expression *et animo et apparatu occupatus* n'était pas facile à rendre en français, mais la difficulté disparaissait si l'on

en établissait clairement le sens : Scipion se préoccupe à la fois d'établir son plan de défense et de le mettre concrètement en œuvre.

Les lignes suivantes étaient parfaitement claires si l'on ne modifiait pas l'ordre des propositions de la phrase latine et si l'on ne cherchait pas à faire absolument du *ut* + indicatif initial autre chose qu'un temporel. Mais les inattentions ou les ignorances morphologiques manifestées par certains candidats ont causé de nombreuses erreurs là où le jury ne les attendait pas alors que le style indirect (*proinde securum se spectandum praebere ne grauetur*) a été assez généralement bien traduit : *Scipioni* n'est pas un génitif — ni ici ni dans la suite où il ne peut être complément du nom *domestici* — mais un datif C.O.D. de *nuntiant* ; *caeleste*, qui n'est pas non plus un génitif, ne peut pas porter sur *tanti uiri*. Notons enfin qu'il convenait de rendre, ce à quoi le français ne s'opposait pas, le passage au présent de narration (*adpropinquant ... nuntiant ... grauetur*).

La phrase qui vient clore l'anecdote sur le départ des brigands (*Qui ... ad lares reuerterunt*) est longue, mais rigoureusement construite et une nouvelle fois il suffisait de suivre l'ordre des propositions latines pour la traduire. Mais certains candidats ont oublié que le latin impose le plus souvent dans les phrases narratives une alternance entre participes apposés au sujet (*uenerati, osculati*) et ablatifs absolus (*positis ante uestibulum donis*) sans que la fonction des groupes en soit affectée. Ils ont également oublié qu'en dehors de quelques exceptions les adverbes se placent avant le mot sur lequel ils portent : *cupide* doit ainsi être traduit avec *adprehenderunt* et pas avec *uenerati*. Rappelons enfin que, contrairement à ce que croient certains, *numini* ne peut être ni un génitif ni un ablatif.

Les deux phrases finales ont provoqué assez peu d'erreurs, même si *hoc fructu* n'a pas toujours été analysé comme le complément des comparatifs *excelsius* et *iucundius*. Le jury a apprécié que les candidats traduisent *hostis* (qui renvoie à Antiochus) par un singulier et rendent clairement compte de la valeur de *sui* : *admiratione sui* est parfaitement traduit par « l'admiration qu'il avait pour lui »).

Un rapport de jury, s'il veut être utile aux futurs candidats, est naturellement avant tout un relevé des erreurs et des points dont le jury considère qu'ils doivent être connus. Mais les erreurs commises par certains ne doivent pas faire oublier que les résultats d'ensemble de l'épreuve sont très satisfaisants. Je l'ai dit au début de ce rapport et il n'est pas inutile d'y revenir en conclusion : le jury a eu un grand plaisir à lire d'excellentes copies dans lesquelles les rares erreurs (petits faux sens ou inexactitudes) étaient largement compensées par une grande élégance de traduction et des « trouvailles » qui montraient que la compréhension du texte était réelle et profonde.

## Oral

### Série Lettres et arts

#### Spécialité Lettres Classiques

Il y avait cette année 9 candidats admissibles en spécialité Lettres Classiques : 4 candidats ont été interrogés sur *Le De amicitia* (§ 13-14 ; § 33-35 ; § 52-54 ; § 86-87) et 5 sur *Phèdre* (142-172 ; 195-225 ; 469-500 ; 606-637 ; 929-959). Les prestations satisfaisantes se répartissent de façon équitable entre les deux auteurs. Dans l'ensemble, les candidats étaient bien préparés et connaissaient les codes de l'épreuve : les notes vont de 18/20 à 04/20, mais 7 candidats sur 9 ont obtenu une note supérieure à la moyenne. La note de 04/20 est venue sanctionner une traduction qui accumulait les contresens et qui, même lorsque la construction était vue, était constamment imprécise ; le commentaire, embrouillé et paraphrastique, sacrifiait la fin du passage et multipliait les redites. Le jury rappelle qu'il attend de candidats qui sont interrogés sur des textes préparés pendant l'année une traduction à la fois exacte et élégante : il attend aussi que les candidats soient capables de répondre précisément aux questions de morphologie et de syntaxe que le jury ne manquera pas de leur poser lors de l'entretien pour leur permettre d'expliquer, ou de justifier, leur traduction.

Négligeant les conseils déjà donnés à maintes reprises, certains candidats ont parfois oublié qu'ils avaient à commenter pour lui-même le texte qu'ils avaient traduit et ont plaqué des explications ou des remarques stylistiques toutes faites sur les textes alors qu'il leur suffisait d'en préciser l'intérêt pour avoir le fil conducteur du commentaire. Rappelons aussi que la mise en contexte doit avant tout permettre de replacer le passage à traduire dans l'économie générale de l'œuvre : c'est la raison pour laquelle celle-ci leur est fournie dans son intégralité.

Il n'en reste pas moins que le jury a écouté avec plaisir des candidats qui pour la plupart maîtrisaient bien ou très bien leur sujet, dont la traduction était précise et le commentaire judicieux. Il est d'ailleurs à noter que l'on compte 6 admis pour 9 admissibles.

11 candidates et 5 candidats de lettres modernes se sont présentés à l'épreuve. Cela représente une forte baisse par rapport à la session 2008 où 27 candidats avaient fait le choix de l'option latin.

La moyenne générale de l'épreuve a été établie à 12.75/20 (contre 09.29/20 l'année précédente) et les notes obtenues ont été les suivantes : 03 (1 note), 05 (1 note), 06 (1 note), 08 (1 note), 10 (2 notes), 11 (1 note), 13 (1 note), 14 (1 note), 15 (1 note), 17 (2 notes), 18 (2 notes), 19 (1 note), 20 (1 note). Le jury espère que ces résultats encourageront pour la prochaine session davantage de candidats à faire le choix du latin pour leur épreuve optionnelle.

Sur ces 16 candidats, 7 ont tiré au sort un texte de prose, 8 un texte de poésie, ce qui représente un équilibre parfait. La moyenne des textes en prose s'élève à 15.7/20 tandis que celle des textes versifiés s'élève à 11.75/20. On relativisera cet écart en notant que les deux notes les plus basses et les deux notes les plus hautes ont porté à parité sur des textes de prose et des textes de poésie. Ce n'est donc pas la forme versifiée du texte qui constitue un critère discriminant entre les candidats et le jury sait tenir compte, dans son évaluation comparée des candidats, des difficultés propres à chacun des textes qu'il propose.

Sur les 16 candidats interrogés, 8 ont finalement été admis.

Les textes tirés au sort, qui illustraient la thématique au programme « amour et amitié » ont été extraits des œuvres suivantes : Cicéron, *Philippiques* ; Salluste, *Conjuration de Catilina* ; Valère-Maxime ; Quinte-Curce ; Pétrone ; Pline le Jeune (pour la prose) ; Virgile, *Géorgiques* ; Horace, *Epîtres* ; Tibulle ; Properce ; Ovide, *Amours*, *Héroïdes*, *Tristes*, *Pontiques* ; Stace. Les textes de prose comptent environ 130 mots, ceux de poésie environ 115 mots. Chaque texte est assorti d'un titre que le jury a conçu comme le plus explicite possible et qui est destiné à guider le candidat dans l'interprétation de l'extrait qu'il doit traduire. Des notes, si besoin, précisent des points de morphologie (*errasti* mis pour *errauisti*; *fortis* mis pour *fortes*) et/ou de civilisation, mythologie...

Le jury attend du candidat qu'il organise sa prestation orale en respectant la progression suivante : 1) présentation rapide de l'extrait, en mettant notamment en valeur son intérêt ; 2) lecture attentive et expressive du texte (le jury interrompt souvent cette lecture pour permettre au candidat d'avoir plus de temps pour la traduction et le commentaire) ; 3) traduction précise du texte, en relisant systématiquement les groupes de mots latins et en s'attachant, dans la mesure du possible à respecter le mouvement de la phrase latine ; 4) explicitation du mouvement du texte et présentation d'éléments de commentaire, selon une forme laissée au choix du candidat (commentaire composé ou linéaire).

La traduction constitue l'élément essentiel, mais non exclusif, sur lequel le jury fonde son évaluation et il est très rare qu'une mauvaise traduction soit corrigée par un bon commentaire.

Lors de l'entretien d'une dizaine de minutes qui suit la prestation de 20 minutes, le jury revient avec le candidat sur les passages qu'il n'a pas su traduire, le guide par des questions simples pour l'amener à corriger un contre-sens, une faute de construction..., préciser ou approfondir un point de son commentaire. Aussi, lors de sa préparation, le candidat ne doit-il pas s'affoler s'il achoppe sur certains éléments du texte et laisse provisoirement de côté un passage dans sa traduction. Le jury apprécie très positivement le candidat qui, attentif aux questions qui lui sont posées, sait voir ses erreurs, les commenter et les corriger. Le plus important dans ce type d'exercice oral est de ne pas rester bloqué sur un passage ou de s'entêter dans une analyse fautive, d'être réactif aux sollicitations du jury. Il n'est pas inutile de rappeler dans ce rapport que l'oral, en mettant un candidat face à deux examinateurs, suppose de la part du premier qu'il soigne la manière de se présenter, veille à la qualité de son expression et maîtrise ses émotions. Si le jury a été surpris par certaines attitudes (tel candidat était rivé sur ses documents, tel autre restait impassible face aux questions qui lui étaient posées, tel autre enfin manifestait son découragement), il a en revanche apprécié d'entendre des candidats qui ont su communiquer leur intérêt pour les textes qu'ils commentaient et faire partager leur goût de la littérature latine.

Comme chaque année les candidats ont montré des disparités, parfois fortes, dans l'exercice de la traduction : quelques-uns avaient des bases de grammaire latine encore trop fragiles, voire aucune méthode de traduction, construisant les phrases de manière fort aléatoire, indifférents aux cas, aux accords d'adjectifs et de verbes. D'autres, s'ils savaient un peu plus de latin, ont manqué de rigueur, multipliant les à peu-près (confusions dans les modes et les temps, propositions infinitives non identifiées, confusion entre interrogative indirecte et relative) et montré qu'ils ne maîtrisaient pas le vocabulaire de base... Parmi les fautes les plus souvent relevées, *cum/ut* + ind. traduits par « comme », ignorance du fonctionnement de la conjonction de coordination *-que*, participe futur traduit par une forme passive, participe présent traduit par un gérondif, méconnaissance du sens de *uideri* constitué avec un attribut du sujet. Le jury ne peut que rappeler aux candidats que l'épreuve orale de latin exige un minimum d'entraînement sous la forme d'exercices réguliers de lecture de courts textes, de révisions systématiques de la morphologie et de la syntaxe de base (déclinaisons, conjugaisons, distinctions entre les différents types de subordonnées). Ainsi une candidate, qui avait fait une très mauvaise prestation l'an dernier, a considérablement progressé après une année de travail assidu, réussissant à se classer cinquième à égalité sur cette épreuve.

Quant au commentaire du texte, il s'est trop souvent réduit à quelques remarques juxtaposées, sans problématique ou fil directeur, au point de devenir parfois un exercice d'improvisation péniblement mené. Enfin plusieurs commentaires se sont achevés sans conclusion. Le jury n'attend pas de candidats non spécialistes une explication érudite du texte, compte tenu du temps limité de la préparation. Lorsque le candidat manifeste quelque connaissance de l'auteur et de l'œuvre, sait mettre en évidence les axes forts d'un texte, ses enjeux littéraires et ainsi justifier que le jury lui ait proposé ce texte, l'objectif est atteint. Les notes les plus élevées sont venues récompenser des commentaires attentifs à la valeur littéraire du texte traduit et ayant montré l'originalité avec laquelle y était traité le thème de l'amour ou celui de l'amitié.

En conclusion le jury n'a qu'un seul conseil à donner aux futurs candidats : mettre à profit les remarques énoncées dans ce rapport et dans les rapports des années précédentes pour considérer l'épreuve orale de latin comme une épreuve à leur portée à condition qu'ils s'y soient préparés par des révisions régulières de la morphologie et de la syntaxe, la mémorisation d'un vocabulaire de base leur permettant de ne pas perdre du temps à feuilleter le dictionnaire latin, et la lecture de textes et d'auteurs variés.

## **Série Langues vivantes**

Une seule candidate a choisi cette année l'épreuve optionnelle de latin et a obtenu la note de 7/20 sur un texte de Tibulle. Elle n'a pas été admise. Pour les conseils et commentaires, se reporter au rapport établi pour l'épreuve orale de latin hors programme dans la série Lettres et arts.





15 parvis René-Descartes  
BP 7000  
69342 Lyon cedex 07  
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00  
Fax +33 (0)4 37 37 60 60

**<http://www.ens-lsh.fr>**

rubrique *Etudes*, *Entrer à l'ENS LSH*, *Concours*  
[admissions@ens-lsh.fr](mailto:admissions@ens-lsh.fr)

ISSN 0335-9409